



Mission Permanente
République de l'Angola
Genève

47

Kátia Cardoso

Intervention de la République de l'Angola à l'occasion de l'adoption du
deuxième rapport de l'Examen Périodique Universel de la République
Islamique de Mauritanie

Monsieur le Président,

La République d'Angola souhaite une chaleureuse bienvenue à la Délégation de la République Islamique de Mauritanie et lui félicite pour la présentation de son excellent rapport.

L'Angola manifeste sa satisfaction pour la ratification par la Mauritanie de la majorité des Conventions Internationales et les protocoles facultatifs sur la promotion et protection des droits de l'homme, particulièrement le protocole facultatif à la convention contre la torture et autres peines ou traitements, inhumains et dégradants.

En effet, le Gouvernement de la Mauritanie a mis en place un comité technique interministériel chargé de l'élaboration des rapports et du suivi des recommandations faites par les mécanismes régionaux et internationaux des droits de l'homme.

Notre délégation salue les dispositions prises par la Mauritanie pour avoir renforcé le système de la justice dans le pays, particulièrement pour la création des nouveaux tribunaux.

Monsieur le Président,

L'Angola recommande au Gouvernement de Mauritanie ce qui suit:

1. Prendre les mesures adéquates pour éradiquer toutes formes contemporaines de l'esclavage.

2. Adopter des mesures pratiques pour lutter contre la violence à l'égard des femmes et des enfants, particulièrement la Mutilation Génitale Féminine (MGF).

Je vous remercie